



# Vue d'ensemble de l'ASPP et GUSPP

07-11-2024



# Vue d'ensemble

- **L'Arrangement des Services Postaux de Paiements (ASPP)**: un traité pour la provision des services Postaux de Paiement (SPP) qui permet aux Opérateurs Désignés (ODs) de développer les services de paiements avec un cadre légal
- Le **Groupe d'Utilisateurs des Services Postaux de Paiement (GUSPP)** fournis des services commerciaux: produits et services pour soutenir les ODs:
  - Un accord multilatéral des services postaux de paiements (SPP) pour faciliter la mise en place d'échanges internationaux
  - Une marque collective (PosTransfer) avec des matériaux de promotion et marketing (logo, affiches, ...)
  - Le système PPS\*Clearing une solution automatisée et une chambre de compensation pour le règlement optimal entre participants
  - Un jeu de normes et outils de qualité de service pour mesurer et améliorer les services
- Le **réseau PosTransfer**: un jeu de solutions pour des échanges sécurisés de données entre ODs
  - **La plateforme d'interconnexion de l'UPU (UPU-IP)**: pour un **échange synchrone de données** (privilégiant les API). L'UPU-IP est le hub central, prêt pour connecter les partenaires du secteur postal élargi dès 2025
  - Compatibilité avec les anciennes solutions de la **plateforme de fichiers EDI (FTP)**



# Cadre légal des SPP – L'ASPP

## 'Arrangement des Services Postaux de Paiements (ASPP)

- Traité de l'UPU pour la provision de SPP depuis le congrès de l'UPU de 2008
- Services Postaux de Paiement électroniques (SPP), en plus des mandats papier
- Réseau d'ODs (signataires du PPSA)
- **Technologie neutre – Les ODs peuvent choisir leur propre plateforme**
- Abidjan - 72 pays signataires

**Le cadre du ASPP reflète les lois postales des signataires**

Permet aux ODs de développer les activités commerciales des services de paiement

ODs peuvent offrir des services en agence aux MTO, des services de paiement de facture ou social – sous les mêmes lois postales

**Seules les postes peuvent fournir des SPP**



# Groupe d'Utilisateurs des Services Postaux de Paiement

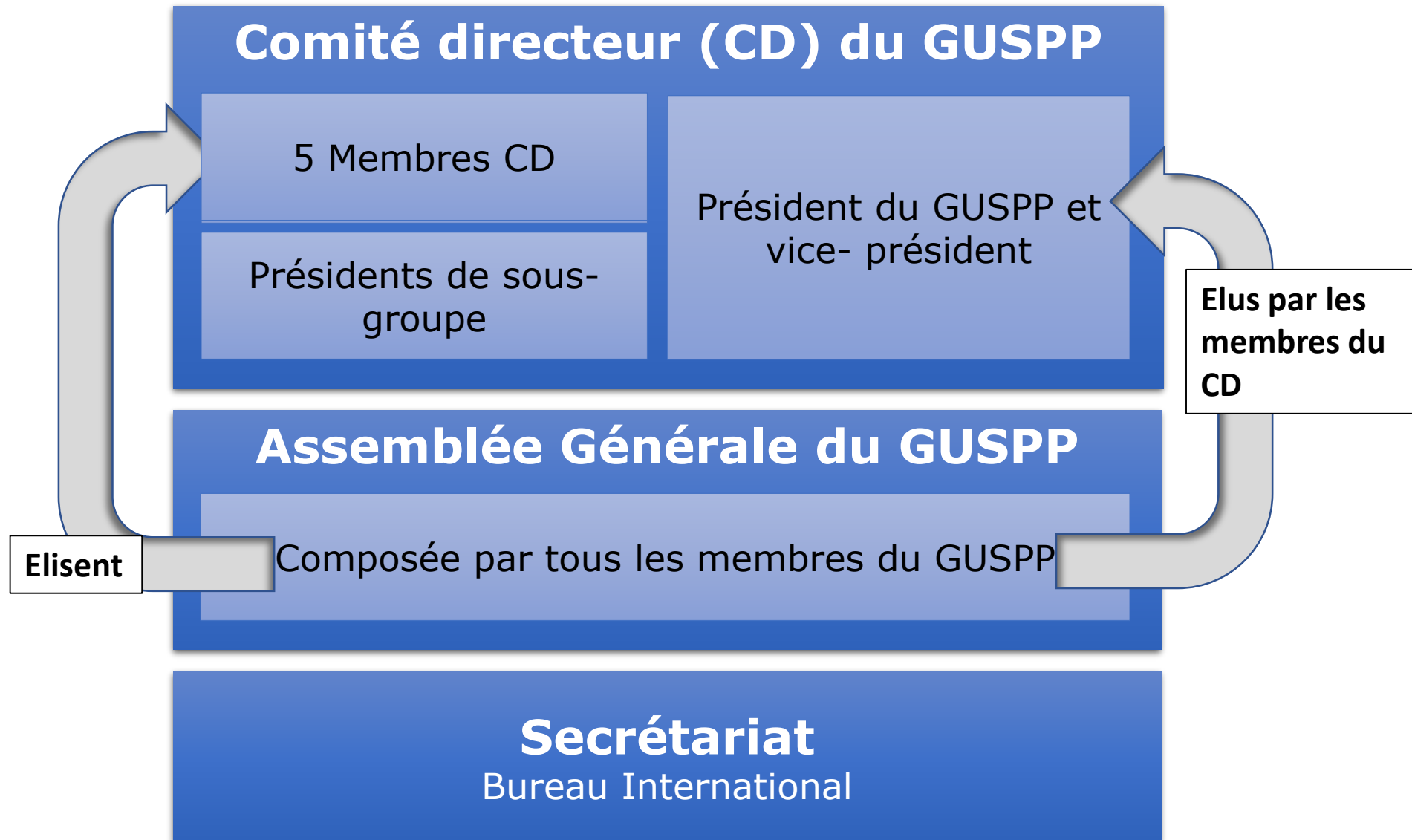
Produits & Solutions pour permettre aux membres de fournir les paiements postaux



- La marque collective PosTransfer
- L'accord multilatéral des services postaux de paiements (SPP)
- PPS\*Clearing pour une automatisation des règlements entre participants
- Les normes et outils de qualité de service:
  - QCS Finance
  - PPS eCompendium
  - FEIS



# Structure du GUSPP





# Rôles et décideurs du GUSPP





# Frais d'adhésion aux GUSPP

## Composant fixe

Classe de contribution au GUSPP	Unité de contribution au budget régulier de l'UPU	Cotisation annuelle (CHF)
1	$X < 1$	3,500
2	$1 \leq X < 2$	4,700
3	$2 \leq X < 5$	5,900
4	$5 \leq X < 10$	7,100
5	$10 \leq X$	8,300

- La classe de contribution au GUSPP est dérivée de [la classe de contribution au budget l'UPU](#) du pays membre, un membre peut sélectionner une classe supérieure (pas inférieure)
- Classe de contribution = droits de vote

## Composant variable

Volume mensuel de transactions		Contribution (CHF)	
De	à	Sortant	Entrant
<b>1</b>	50	0.08	0.06
<b>51</b>	1,000	0.07	0.04
<b>1,001</b>	5,000	0.06	0.03
<b>5,001</b>	20,000	0.04	0.02
<b>20,001</b>	100,000	0.024	0.012
<b>+100,001</b>		0.004	0.002

- Minimum annuel de frais variable de 100 CHF
- Les membres utilisant IFS Cloud: 20% de surcharge aux frais indiqués dans le tableau ci-dessus (120 CHF pour minimum annuel de frais variable)



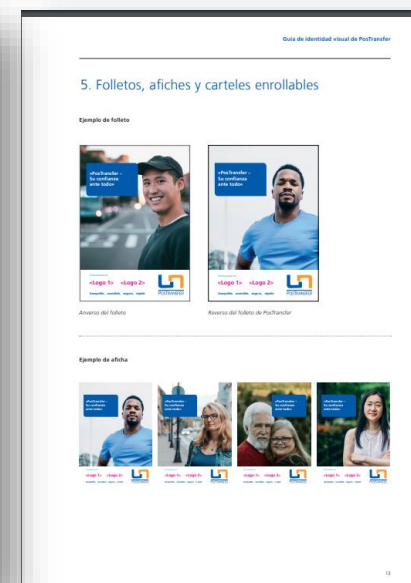
# La marque collective PosTransfer



POSTTRANSFER

- Affordable: low license fees
- Accessible to designated operators
- Registered in +110 countries
- Brand marketing materials ready for DO use

<https://www.upu.int/Postransfer>







# Accord multilatéral pour les SPP

## ACCORD

- L' [Accord multilatéral pour les services postaux de paiement](#) est divisé en 2 parties principales:
  - Accord pour les SPP
  - Annexe avec les informations supplémentaires en lien à des conditions particulières entre Parties
- L' Accord Multilatéral des SPP est géré par le GUSPP

## BUSINESS

- But de l'Accord :
  - ✓ Accélérer l'ouverture des couloirs ⇒ éviter les accords bilatéraux
  - ✓ Etablir des termes et conditions générales qui régissent l'échange de SPP de qualité entre les parties :
    - Adoption de la marque collective de l'UPU: PosTransfer
    - Implémentation des règles de qualité de service avec l'utilisation d'outils (PPS eCompendium, QCS Finance et FEIS)
- *Note: Les accords bilatéraux ne sont pas exclus*



# Les normes et outils de qualité de service (QS)

## Les standards QS

- Les Standards QS appliqués aux paiements postaux électroniques:
  - Mandat en espèces (espèces-espèces)
  - Mandat de paiement (compte-espèces)
  - Mandat de versement (espèces-compte)
  - Virements postaux (compte-compte)
  - Révocation
  - Réclamation

## Les mesures de la QS

- **Sept paramètres:**
  - 1 Accessibilité par type de service
  - 2 Efficacité du service
  - 3 Développement du service
  - 4 Traitement des réclamations/demandes de renseignements dans les délais
  - 5 Satisfaction de la clientèle
  - 6 Durée totale du paiement
- **Information à partir de :**
  - ✓ IFS / QCS Finance
  - ✓ FEIS – Financial Electronic Inquiry system
  - ✓ Les informations des OD



# PPS\*Clearing – Informations générales

